

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis
sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
[impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)



2D-DOC

BENOUIF AURELIE
1 RUE DU TEMPLE
07150 VALLON PONT D'ARC

Vos références

Numéro fiscal (C) : 0098018381405

Référence du document : 23 B7 0240731 02
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :
1 RUE DU TEMPLE
07150 VALLON PONT D'ARC

Numéro FIP 070 48 65 4313417789 4
Numéro d'ordre : 1
Date d'établissement : 05/06/2023

Somme qu'il vous reste à payer

0,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
[impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique
« Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 2 353
Nombre de parts : 3.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

Détail des revenus		Taux	12,8%	Montant	Enfant(1)	Total
Revenu brut global.....	CSG déductible.....					
Revenu imposable.....					2352	2352
Revenus au taux forfaitaire.....					1	1
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0	0
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵		Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction		
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		2	2	0	-	0
Montant de la réduction d'impôt.....						
Total des réductions d'impôt ²⁰					-	0
Montant net de votre imposition.....						0
IMPOT NET						
Total de l'impôt sur le revenu net.....						0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPÔT POUR 2022 :						
IMPOT SUR LE REVENU						
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :						0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.						
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES						
Revenu fiscal de référence ²⁵						2353
Informations indiquées pour mémoire						
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹						1
PLAFOND EPARGNE RETRAITE						
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :						
Plafond total de 2021.....					Déclar. 1	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....					16253	
4052						
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE						

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS Majeurs CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
D	T	3							3.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2023

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 16394